



Obligation d'une personne agee a quitter son logement

Par **MALET_old**, le **11/08/2007** à **10:29**

Bonjour,

Je voudrais vous exposer la question suivante :

Madame X, agée de 80 ans, vient de signer un compromis de vente pour sa maison. Cette personne doit trouver un nouveau logement avant la signature finale chez le notaire. Dans quelles mesures, peut-on légalement vis-à-vis de l'acheteur de la maison, reporter la date de signature chez le notaire si cette personne n'a pas trouvé de logement pour la date buttoire ?
Je vous remercie de votre réponse.